



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°55
6 septembre 2018

- Décision du 4 septembre 2018 relative à la modification des jours de chômages programmés pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 (écluse de Vaires sur Marne)

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**Décision relative à la modification
des jours de chômages programmés pour la période du 1^{er} JANVIER 2018
au 31 DECEMBRE 2018**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu les délibérations des 23 février et 19 décembre 2017 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018,

Vu le rapport de justification du chômage de l'écluse Vaires sur Marne du 25 juillet 2018 présenté,

LE DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération susvisée du 19 décembre 2017, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage ajouté :

Le chômage de l'écluse de Vaires sur Marne sur la Marne est ajouté au tableau des chômages 2018 pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2018 pour une durée de 35 jours.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 4 septembre 2018

**Par Délégation du Directeur Général,
Le Directeur de l'Infrastructure, de l'Eau
et de l'environnement**

Signé

Guy Rouas